

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

Annay-sous-Lens, le 05 avril 2024



Yves TERLAT, Maire

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE**



**N°070/2024
ARRETE PORTANT RESTRICTION
DE CIRCULATION
PROLONGATION**



Nous, Maire de ANNAY-sous-LENS,

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L 113-1 et L 113-2 du Code de la Voirie Routière,
- Vu la demande formulée par la société DS TRAVAUX chargée de réaliser, pour le compte de la société ENEDIS, des travaux de terrassement en trottoir et accotement au niveau du 216 route de Lille à ANNAY
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures particulières pour faciliter les travaux, et prévenir les accidents,

ARRETONS

Article 1^{er} :

L'arrêté n°045-2024 est prolongé jusqu'au 26 avril 2024

Article 2 :

Les restrictions contenues dans les arrêtés initiaux devront respectées,

Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par la société DS TRAVAUX chargée de la réalisation des travaux, conformément à l'instruction interministérielle

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

- Monsieur le Maire de ANNAY-sous-LENS,
- Madame la Commandante - Commissariat de Police de CARVIN,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Infrastructures de Lens,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Yves TERLAT

